

 Périètre au sein duquel s'exerce le droit de préemption du Conseil départemental au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS)



Commune de Chauvé



Commune de Pornic

Département Loire-Atlantique

Commune de CHAUMES-EN-RETZ



Commune déléguée d'ARTHON EN RETZ

PLAN LOCAL D'URBANISME

Droit de Préemption du Conseil Départemental
au titre des Espaces Naturels Sensibles

Echelle : 1 / 3 500



Arrêté le : 07/09/2016
Approuvé le : 19/06/2017
Modification n°1 le :
Modification n°2 le :
Modification n°3 le :
Modification n°4 le :

Vu pour être annexé à
la délibération en date du :

A+B
Urbanisme & Environnement
Bel Air - Route du Temple
44270 Saint-Même-le-Terrie

